

Asie du Sud-Est par l'accueil des réfugiés. Il n'en reconnaît pas moins la nécessité de contributions au programme indochinois du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le Canada voudrait ici rendre hommage au Haut-Commissaire pour les réfugiés et à son personnel pour l'aide humanitaire accordée à ces victimes. Nous avons une grande admiration pour le zèle avec lequel son organisme a oeuvré dans les conditions les plus difficiles. Sans la protection et les soins accordés par son personnel et en l'absence des arrangements de réinstallation qu'il a conclus, la misère des réfugiés serait plus grande et plus prolongée. Nous l'assurons du plein appui du Canada. Par le passé, nous avons apporté une importante contribution financière aux projets du Haut-Commissariat. En décembre dernier, le Canada a doublé sa contribution annuelle, la faisant passer à 2 millions de dollars. En avril, il a versé une contribution spéciale de 700 000 dollars au programme indochinois. Je suis heureuse de pouvoir annoncer aujourd'hui que mon gouvernement versera à ce programme 500 000 dollars supplémentaires. Nous sommes conscients des besoins; nous connaissons le programme et nous sommes heureux que cet argent soit si bien dépensé.

J'espère qu'en exposant les mesures que prennent le gouvernement et le peuple canadiens, j'illustre le degré de gravité que mon gouvernement reconnaît à la présente situation. Nous sommes prêts et disposés et d'ailleurs nous tenons à tout faire de notre possible pour soulager les souffrances qu'ont infligées à leurs propres citoyens les gouvernements des pays de l'exode. Nous exhortons les autres nations à puiser dans le sentiment de leur humanité collective la volonté de consentir des efforts semblables. Toutefois, il ne suffit pas de soulager les souffrances pour résoudre le problème; il ne suffit pas d'abattre la fièvre pour enrayer le mal. Nous devons nous pencher sur ses causes premières, les cerner et les résorber.

Il est entendu que nous sommes ici pour examiner cette crise dans une perspective humanitaire. Mais entendons-nous sur le sens du mot humanitaire. On ne peut arbitrairement coiffer de ce vocable des aspects du problème tels le premier asile et la réinstallation et écarter les causes premières sous prétexte qu'elles sont de nature politique. Il est non moins politique d'inciter des pays à continuer de pratiquer une politique de premier asile généreuse ou à contribuer financièrement à l'entretien des réfugiés que d'inciter les pays de l'exode à abandonner les politiques et les pratiques à l'origine du flot des réfugiés. Il n'est pas moins humanitaire de réclamer, comme le fait le Canada, qu'ils traitent leurs citoyens de façon humanitaire et non discriminatoire. C'est le sentiment de notre solidarité avec ces êtres humains qui nous fait exiger une fin à cette agression flagrante et outrageante des droits fondamentaux de la personne.

Nous avons étudié attentivement la note du Haut-Commissaire, en date du 9 juillet, et nous sommes d'accord dans l'ensemble avec son analyse de la situation et le plan d'action qu'il propose. Nous croyons qu'il importe tout particulièrement de souligner l'interrelation des mesures qui doivent être prises. Les éléments de solution ne peuvent être dissociés. Le plan sera sans effet si les pays de l'exode — le Vietnam, le Kampuchea et le Laos — ne prennent pas leurs responsabilités. La communauté